



Réf. Farde e-Assemblées : 2361375

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020

Objet : Appel à projets pour la relance commerciale post-covid.

Le conseil communal

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Considérant que la crise sanitaire qui a débuté le 13 mars 2020 a considérablement impacté l'activité des commerces de la Ville de Bruxelles;

Considérant qu'un plan de relance de l'activité économique est nécessaire pour assurer un redémarrage à la rentrée de septembre 2020;

Considérant qu'un appel à projets est de nature à susciter des propositions concrètes de la part des quartiers commerçants et à mobiliser les associations de commerçants pour leur mise en oeuvre;

Considérant que cet appel à projet a été imaginé pour soutenir les projets incitant les clients à revenir dans les quartiers commerçants et ayant un caractère innovant et collectif par l'octroi d'un subside aux associations et aux commerçants situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles;

Considérant qu'un projet de règlement est proposé en annexe;

Considérant qu'il est proposé d'allouer un budget de 500 000 euros à cet appel à projet via modification budgétaire;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE

Article unique: le règlement de l'appel à projets pour la relance commerciale post-covid ci-annexé est approuvé, sous réserve d'approbation des modifications budgétaires globales.

Annexes :

[projet de règlement pour l'appel à projets - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)